

Le « RGPD », qu'est-ce que c'est ???

Le Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD est applicable depuis le 25 mai 2018. Il a notamment vocation à s'appliquer à toutes les entités publiques et privées qui collectent, conservent ou traitent des données à caractère personnel. Le RGPD a notamment pour objet de définir les responsabilités des entités qui collectent et conservent des données à caractère personnel et régir les traitements mis en place par ces entreprises pour gérer ces données.

Depuis octobre 2018, en partenariat avec la Communauté de Communes des Aspres, la mairie de BdA travaille activement à sa mise en œuvre à l'échelle communale. Un délégué à la protection des données, « DPO » a été désigné pour superviser toutes les procédures de gouvernance rigoureuses pour la gestion, sur les 19 communes de la Communauté.

Dans ce cadre, la mairie de Banyuls Dels Aspres a déployé un programme de formation de son personnel au RGPD. Ce programme est destiné à l'ensemble de ses agents et a pour objet de s'assurer de leur compréhension des fondamentaux de la réglementation afférente à la protection des données personnelles, de leur permettre de comprendre leur nature et leur importance, de leur apprendre à répondre aux demandes d'accès et à déceler et signaler toute violation dont ils pourraient avoir connaissance.

La politique interne de protection des données personnelles exige que tout nouveau projet et processus associé aux données personnelles intègre, dès sa conception, la mise en œuvre de leur conformité : sécurité des accès, gestion d'habilitations, minimisation des données, gestion des durées de conservation.

Parmi les priorités communales dans l'élaboration de son programme de conformité, figure le suivi de ses obligations relatives au RGPD et notamment le recueil des consentements, les politiques de confidentialité, les processus d'enregistrement et l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée. Ce programme est placé sous la responsabilité du DPO de la mairie, où il procède à des examens réguliers de conformité, à des revues et mises à jour des procédures en place sur la protection des données pour l'ensemble des membres de la communauté de communes ainsi que de la mairie. Il réalise également des formations ayant pour objet la sécurité de l'information et des programmes de sensibilisation.

La mairie de BdA, avec l'aide de son DPO ont mis œuvre une série de conventions portant sur le traitement et les transferts de données personnelles récoltées. Dorénavant, les traitements de vos données sont mis en conformité avec les dispositions du RGPD qui intègrent les clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne en matière de données personnelles.

Au final, pour mieux accompagner ses administrés dans cette démarche, la mairie a lancé une action de révision de l'ensemble de ses procédures et de leur documentation utilisateur respective. Chacune et chacun possède le droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression, selon les finalités des traitements, des données le concernant. Il vous suffit pour cela de vous adresser directement à la Mairie ou à son Délégué à la Protection des Données :

Par mail : dpo-ccaspres@lg-partenaires.fr.

Par courrier : 02, rue des Vendanges - 66300 BANYULS DELS ASPRES



FEVRIER/MARS 2021

Lettre d'information N°29

Cela va malheureusement faire un an que nous subissons quotidiennement la pandémie de la COVID19 et de ses variants. Elle continue, jour après jour, à prendre une ampleur inédite. Il nous faut accepter que dans l'histoire de l'Humanité, l'inattendu s'est déjà produit, se produit et continuera à se produire. Nous devons apprendre à vivre avec l'incertitude, avec l'inattendu qui a malheureusement l'habitude des crises et nous souvenir que l'Humanité en a vu bien d'autres avant nous et en vivra d'autres bien après. Nous devons rester mobilisés et travailler à la sortie de crises, qu'elles soient tour à tour, sanitaires, sociales, économiques, humanitaires, sociétales ou écologiques. Il nous faut toutes les affronter pour mieux les maîtriser, leur faire face pour les dépasser.

Les efforts demandés à chacune et à chacun de nous restent considérables mais ensemble, ils ne nous sont pas insurmontables. Ils n'ont en rien entamé notre enthousiasme. Nous tous, nous devons nous réinventer, côte à côte marcher vers des jours meilleurs. La mobilisation de tous vos élus ne faiblit pas et se renforce jour après jour. Les affaires courantes communales continuent à prendre forme. Les projets ne manquent pas, nous travaillons à leurs financements et leurs concrétisations. Bien aidés, au quotidien, par tous les services communaux, que ce soit à l'école, aux services voirie ou administratifs, tout est mis en œuvre pour améliorer le bien et le bon vivre ensemble.

Sur les jalons posés de 2014 à 2020, nous pouvons réaliser aujourd'hui les anciens projets et demain avec vous, en inventer et programmer de nouveaux.



COVID19 : Campagne de vaccination de + de 75 ans



Depuis le vendredi 15 janvier 2021, les personnes concernées qui souhaitent se faire vacciner doivent prendre rendez-vous en ligne via la plateforme « Doctolib vaccination » sur www.doctolib.fr/vaccination-covid-19.

En cas de difficultés d'accès à internet, ces démarches pourront être effectuées par téléphone.

En Occitanie, il suffit d'appeler le 08 09 54 19 19 puis de taper le numéro de son département.

Consciente des difficultés que peuvent rencontrer nos aînés de 75 ans, désireux de se faire vacciner, la Municipalité met en place avec l'aide de bénévoles, une assistance à l'inscription à la campagne de vaccination.

Dans un premier temps, depuis le 26 janvier, les permanences se tiennent à la Cité Administrative, à la Salle Associative - Rue du Soleil, du Mardi au Vendredi, de 10h00 à 12h00.

Aujourd'hui, ce sont près de 40 personnes, habitants de Banyuls ou non qui se sont inscrites par le biais de cette permanence bénévole.

Tribune « **AGIR ENSEMBLE POUR BDA** » de Dolorès CARRÉ, Mireille FOXONET et Frédéric MALET.
Espace d'expression libre, les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs et restent sous leur responsabilité

L'année 2021 sera une année décisive pour les grands projets de notre village : Le projet éolien fera l'objet d'une étude par la DREAL au printemps et son aboutissement est envisagé pour la fin de l'année 2022. Un collectif citoyen s'est constitué regroupant les Banyulencs et les Brullanencs inquiets de leur environnement et de l'avenir de leur village : NO.VOLT.ALAN. En cette période de crise qui empêche toute réunion publique, les sympathisants ont choisi d'aller à la rencontre des habitants, dans le respect des règles sanitaires, pour recueillir les adresses mails afin de faire circuler l'information.

Les projets de création de lotissements et d'Eco-quartier : La création de deux lotissements sur le site LAMOURE est bien avancée. Aucun espace vert n'est prévu même s'il existe des bassins de rétention d'eaux pluviales. Le règlement de lotissement écrit en collaboration avec la mairie, servira de base à la révision du PLU, la commune adoptant les règles définies par les promoteurs;

Ainsi, sur un total de 76 parcelles, on constate la création de 57 parcelles de 155 m² à moins de 300 m² et nous le déplorons, car malgré nos demandes au cours des commissions urbanismes, nos arguments n'ont pas été entendus. Nous comprenons la nécessité de permettre l'accession à la propriété au plus grand nombre, mais pas au détriment des conditions de vie des nouveaux arrivants. La décision municipale est donc bien d'urbaniser le village. Enfin, le champs MARTY fait l'objet d'une demande de label ECO QUARTIER et devrait, dans le cadre de ce label, faire l'objet d'une concertation publique. Nous espérons une prise en considération de l'avis des habitants à cette occasion.

La période de crise sanitaire se poursuit et implique beaucoup de patience et de courage de la part de chacun. Soyons attentifs ensemble pour y mettre un terme.

Vos élus AGIR ENSEMBLE, toujours à votre écoute.

Le site internet se met à jour ! RÉFÉRENCIEMENT et BUDGET PARTICIPATIF

SITE INTERNET : Références des actifs/acteurs du territoire

Banyulsdelsaspres.fr fait peau neuve et reste aujourd'hui encore en pleine restructuration : Nous demandons aux artisans, aux commerçants, aux professions libérales, aux assistantes maternelles, aux loueurs d'hébergements ... de bien vouloir nous faire parvenir toutes vos coordonnées en Mairie afin que nous puissions les référencer sur le nouveau site internet.

1er BUDGET PARTICIPATIF de BdA : Lancement de la 1ère phase

Vous avez des idées pour votre village ? Du 1er Février au 30 Avril 2021, vous pouvez les déposer sur le site banyulsdelsaspres.fr ou en Mairie. Un simple descriptif de votre projet, avec ou sans photo/illustration. Vos propositions peuvent porter sur des nouveaux aménagements, sur des achats d'équipements, sur des projets culturels, sportifs, environnementaux ou sociaux.

Nous nous occupons d'estimer leur coût et d'étudier, avec vous, leur faisabilité. Chaque projet retenu sera soumis à un vote de l'ensemble des administré.e.s qui sélectionneront, au final, les projets qu'ils préféreront. Le budget participatif s'élève cette année à 25 000 €, soit plus de 5% de notre budget d'investissement communal. Le règlement ainsi que des exemples de projets sur d'autres communes sont consultables sur le site.

Maintenant, c'est bien à nous TOUS de jouer !



L'Ecole dans la Nature



Cette année, la classe de CP-CE1 part faire "l'Ecole dans la Nature" un après-midi tous les 15 jours au Salita, sur le site de l'espace naturel DELROEUX, et ce grâce à l'investissement d'abord de l'équipe enseignante, des parents qui se rendent disponibles et à l'aide logistique de nos services communaux.

A la Mairie, la charge de faire en sorte que cette sortie champêtre se chemine sans encombre. Notre ASVP accompagne également tout ce petit monde à la découverte de la Nature. Nos agents de voirie ont travaillé le design et l'ergonomie du mobilier en rondins de bois que nous leur mettons à disposition.

Il s'agit pour les enfants et les encadrants de vivre un temps où les apprentissages ont un ancrage fort dans le réel, de prendre le temps d'être dans la nature et de la découvrir mais aussi de partager des moments de complicité et d'apprendre à coopérer.

Au final, tout le monde, enfants, parents, enseignants et communaux attendent chaque fois avec impatience la prochaine sortie !

